

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2017**  
~~~~~

**ADMISSION EN NON VALEUR
PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DES EXERCICES 2013-2016 DU BUDGET ANNEXE SPANC.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2017 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 36	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, VU l'état des titres irrécouvrables du budget annexe SPANC d'un montant total de 2 682.67€ transmis par Monsieur le Trésorier de Gignac le 23/03/2017 pour lesquels ce dernier a demandé une admission en non valeur,

CONSIDERANT que certaines de ces sommes semblent recouvrables suite à des erreurs d'adresse ou de nom, mais que d'autres n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées, CONSIDERANT qu'il convient d'admettre ces sommes en non valeur afin de régulariser la comptabilité de l'EPCI,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés en annexe concernant le budget annexe SPANC et dont le montant s'élève à 478,13€,
- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante » au titre du budget annexe SPANC de l'exercice 2016.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1554 le 28/11/17

Publication le 28/11/17

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/11/17

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20171127-lmcl105020-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



LISTE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR DU BA SPANC 2017

ANNEE	TITRE	TIERS	MONTANT	SERVICE	MOTIF DU TITRE	MOTIF DE L'ADMISSION EN NON VALEUR
2013	R-1-53		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2013	T-18		100,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2013	R-1-651		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2014	R-7-12		6,55 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2014	R-7-11		6,54 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2014	R-21-15		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2014	R-16-48		7,52 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2014	R-4-67		7,52 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2014	R-3-25		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2015	R-2-146		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2015	R-2-770		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
2016	R-7-15		50,00 €	AE	Redevance CBF	Poursuite sans effet
TOTAL			478,13 €			